



SAINT GOBAIN ISOVER (84)

**Compléments d'informations relatives à l'avis délibéré
de la Mission régionale d'autorité environnementale**

**Avis du 2 novembre 2023 sur le projet d'augmentation de la capacité de production de
laine de verre à Orange (84)**

N° MRAe : 2023APPACA59/3536

Etabli le 23/11/2023

Observation soulevée par la MRAE	Éléments de réponse
<p>2.1.1. Nuisances sonores</p> <p>Plusieurs campagnes de mesures de bruit ont été réalisées en 2008, 2019 et 2022. Les deux dernières montrent que les émissions sonores du site d'ISOVER sont conformes en limite de propriété, mais présentent des non-conformités en zone d'émergence réglementée.</p> <p>La dernière campagne, qui semble la plus représentative, conclut sur de fortes émergences, notamment au niveau de l'habitation située au nord du site. Les habitations au sud sont également impactées. Les différentes sources de bruit ont été identifiées (tours aéroréfrigérantes, moteurs, portails).</p> <p>Les mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) prévues correspondent aux solutions d'isolation acoustique préconisées dans le rapport d'étude acoustique de VENATHEC afin de permettre la conformité acoustique aux points situés en zone d'émergence réglementée.</p> <p>Une fois l'accroissement de l'activité réalisé, un suivi des nuisances sonores sera effectué tous les trois ans.</p> <p>La MRAe note qu'en cas de dépassement des seuils réglementaires, le dossier n'indique pas quels moyens de protection acoustiques supplémentaires seront mis en œuvre ainsi que leurs modalités.</p>	<p>Lorsque l'accroissement d'activité sera réalisé une campagne de mesure de bruit sera effectuée afin de vérifier les niveaux sonores en limite de propriété et en zones à émergence réglementée.</p> <p>En cas de dépassement des seuils, de nouvelles investigations avec identification des sources sonores et modélisations seront réalisés et des plans d'actions seront proposés.</p>

2.2. Paysage

Selon l'atlas des paysages, le secteur d'étude se situe dans l'unité paysagère « Le plan de Dieu », caractérisée « par une vaste plaine alluviale qui a été quasi totalement colonisée par la vigne. Seuls les bâtiments des domaines viticoles et quelques arbres viennent rompre cette immensité.

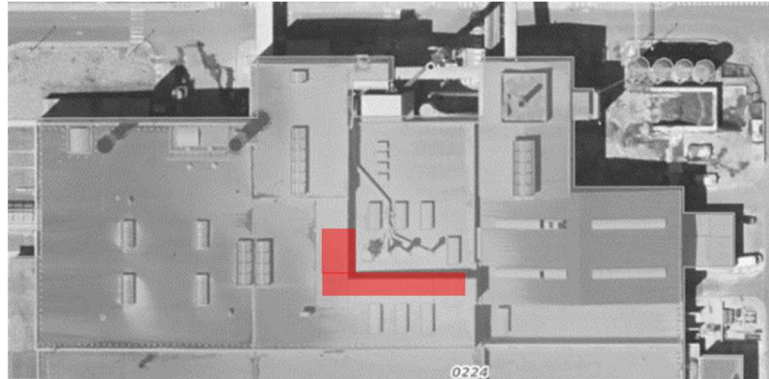
L'espace, largement ouvert, offre de nombreuses vues lointaines sur les reliefs alentours, les Dentelles, le Ventoux ».

Le volet paysager de l'étude d'impact présente une analyse succincte de l'état initial et n'analyse les enjeux paysagers qu'à l'échelle des abords immédiats du site de projet en se focalisant sur les ombrières des parkings.

L'usine, par son ampleur, constitue une émergence dans la plaine du Plan-de-Dieu. Il serait utile de compléter le dossier par une analyse des perceptions lointaines, illustrée par quelques photomontages depuis des points de vue pertinents afin d'objectiver les évolutions apportées par le projet.

D'un point de vue des bâtiments et structures externes, le projet d'augmentation de capacité inclus uniquement la réhausse d'une galerie en toiture de l'usine. Cette réhausse (en rouge ci-dessous) a fait l'objet d'un permis de construire.

Il n'y a pas d'autres éléments de construction ou modifications impactant l'aspect paysager.



Une étude d'insertion paysagère par photo-montage a été présentée, voici ci-dessous les points de vue qui permettent d'objectiver les évolutions

Vue depuis l'entrée du site : Impact faible



Vue depuis l'extérieur du site, depuis la zone du Coudoulet (Sous le magasin Carrefour) :
Impact faible



Vue depuis l'extérieur du site, depuis la colline d'Orange : Pas d'impact

